

LE PROCÈS > Du groupe Gallais

Les douze membres du groupe Gallais sont déférés devant le tribunal de Munich le 23 février 1943. L'audience est pénible. Elle dure de 9 heures à 21 heures 30.

> Le déroulement

Le procès se déroule devant deux juges, un président ainsi qu'un représentant de chaque arme : marine, armée de l'air et armée de terre. Ils viennent spécialement de Berlin pour : "traiter la plus importante affaire de résistance : l'affaire du groupe terroriste créée et commandée par René Gallais". Lors du procès, les membres du Groupe Gallais se retrouvent enfin. Ils peuvent échanger quelques mots furtifs. Lors de l'audience, ils ne sont plus que douze.

L'avocat de la famille Gallais, le Docteur Bennighoff met en avant leur attitude patriotique. Mais il souligne le fait qu'il ne faut pas espérer de grâce vu la gravité des faits : complot contre l'Armée allemande.

Le Docteur Reisert, l'avocat chargé de la défense de Rochelles, Frémont et Le Bastard, ose, lui, faire un parallèle entre l'engagement des soldats Allemands pendant la guerre 1914/1918 et l'action des résistants pour défendre leur patrie.

> Un avocat allemand anti-nazi

Le jour du procès, il y a quatre avocats commis d'office : les Docteurs Bennighoff, Wiedermann, Deiler et Reisert. Seul le Dr Reisert joue réellement son rôle : il est anti-nazi. Lors du procès, celui-ci obtient d'un gardien (Schmitt) que les hommes restent ensemble jusqu'à leur exécution. Ils veillent, ils prient accompagnés du Dr Reisert. Ils reçoivent la communion. Quelques jours après, Reisert est arrêté par la Gestapo et emprisonné à Berlin où il est libéré par les Américains en 1945, complètement brisé par sa détention. Dès sa libération, il cherche à savoir s'il y a des survivants du Groupe de Fougères et contacte Huguette Gallais. Sa femme a conservé le compte rendu du procès. Il le remet à Huguette et Andrée Gallais par la suite.

> Impressions sur le procès

Retrouvée et interrogée, Gertrude Wagner l'interprète, dit : « L'audience est pénible, elle dure de 9 heures à 21 heures 30. Devant les preuves accumulées, tous se reconnaissent seuls coupables... La famille Gallais se montre particulièrement courageuse, ce sont des gens simples qui étonnent car on ne les croit pas capables d'organiser une telle affaire de résistance... »

> L'exécution des condamnés

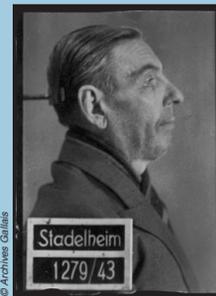
Les accusés sont condamnés à mort et transférés à la prison "Stadelheim" de Munich, le 9 septembre 1943. C'est au cours de ce transport qu'ils se verront pour la dernière fois.

Le 21 septembre 1943, 8 hommes du Groupe sont guillotins.

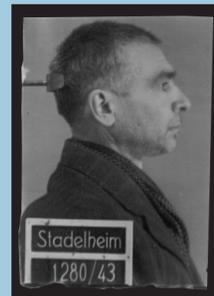
Quoique condamnés comme les autres, Andrée et Huguette Gallais, Louise Pitois ainsi que Marcel Le Bastard ne sont pas exécutés.

Les femmes sont emprisonnées à Lübeck et Cottbus, et déportées à Ravensbrück et Mauthausen comme NN* (Nacht und Nebel).

Marcel Lebastard est déporté à Oranienburg-Sachsenhausen. Il survit et revient à Fougères.



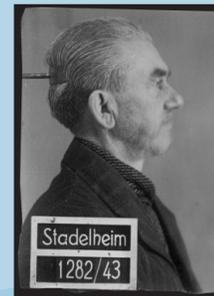
▶ René Gallais dit "La Toucheferond"



▶ Jules Rochelles dit "Le Loup"



▶ Marcel Pitois dit "Rase-Motte"



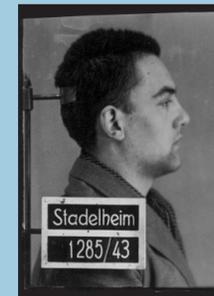
▶ Jules Frémont dit "Le Briçois"



▶ François Lebossé dit "Le Primeur"



▶ Antoine Pérez dit "Antonio"



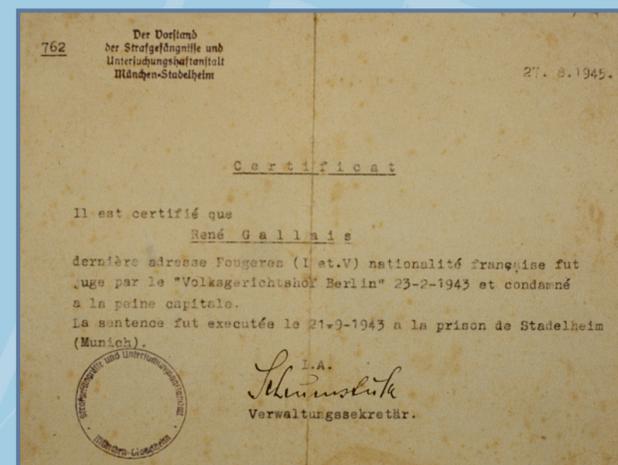
▶ Louis Richer dit "La Boulange"



▶ Raymond Loizance dit "Le Boxeur"

Les dernières lettres des condamnés n'ont pas été retrouvées. Seule celle de Raymond Loizance remise à un camarade de cellule est arrivée chez ses parents. (Voir ci-après)

> Le rapport d'exécution



▶ Condamnation à mort de René Gallais.

Le 21 Septembre 1943

- NN n°1594 : René GALLAIS, guillotiné à 17 h 05
- NN n° 1592 : Raymond LOIZANCE, guillotiné à 17 h 08
- NN n° 1593 : Marcel PITOIS, guillotiné à 17 h 11
- NN n° 1595 : Antoine PEREZ, guillotiné à 17 h 14
- NN n° 1601 : Louis RICHER, guillotiné à 17 h 16
- NN n° 1596 : François LEBOSSE, guillotiné à 17 h 19
- NN n° 1600 : Jules ROCHELLES, guillotiné à 17 h 21
- NN n° 1603 : Jules FRÉMONT, guillotiné à 17 h 24

*NN = Nacht und Nebel (Nuit et Brouillard) : L'idée du terme "Nuit et Brouillard" est donnée inconsciemment à Hitler par l'opéra de Richard Wagner "Nacht und Nebel gleich" (Nuit et Brouillard). Ce décret est promulgué le 12 Décembre 1941. Les personnes hostiles aux forces d'occupation subissent une procédure judiciaire particulière. Il est appliqué en cas d'attentat, d'espionnage, de sabotage, d'intelligence avec l'ennemi et de détention illégale d'armes. Il est prévu que les jugements aient lieu dans les terres occupées s'il y a condamnation à mort. Au contraire, les personnes non exécutées sont envoyées dans des camps de concentration. Elles y sont isolées de tous et laissées à la merci des autorités nazies. Lorsque ces prisonniers arrivent dans les camps, ils sont distingués des autres par les lettres NN, ce qui les expose particulièrement aux sévices des SS et des kapos. On fait disparaître ces hommes et ces femmes pour la seule faute d'aimer et de défendre leur patrie contre l'occupant nazi.

Mon cher vieux camarade,

Après la dure punition que nous a infligé le tribunal et que tu as dû apprendre déjà : la peine de mort pour les douze accusés et le jugement sans appel : aussi je veux t'écrire une dernière lettre pour te demander quelque chose.

Mon cher André, quand tu seras libre, tu retourneras en France et aussi puisque tu as bien voulu l'accepter déjà, chez mes parents. Je n'ai pas besoin de te dire, tu trouveras cela tout seul. Pourtant, quelque chose tout de même : tu leur diras que tu m'as connu, que nous avons souffert et espéré ensemble : tu leur diras que je suis mort avec le même courage que j'ai fait tout ce que j'ai fait pour ma patrie. Tu leur diras que je suis mort sans regret aucun et que si je souffre en ce moment dans mon cœur, c'est seulement parce que je sais l'horrible peine que leur causera ma mort. Tu embrasseras mon vieux papa et ma vieille maman et tu leur diras de regarder dans tes yeux où j'ai laissé mon dernier regard. Tu leur diras ainsi qu'à mes frères et sœurs que la plus belle mort c'est de mourir pour sa Patrie et que je ne regrette rien de ce que j'ai fait que seulement toute la peine que je leur ai causée et que je leur cause encore. Tu diras encore que je voudrais si cela est possible qu'on ramène mon corps en France après la guerre et qu'on l'enterme dans le cimetière de mon patelin pour qu'il repose dans le sol de ma chère patrie que j'ai tant aimé et pour qui je mourrai demain pour l'avoir tant aimée. Tu leur diras qu'ils n'oublient pas de réclamer ma solde de sous-officier d'active au centre de recrutement de Rennes où elle s'est amoncelée depuis le début de ma captivité. Tu leur diras qu'ils disent à tous mes amis de St-Hilaire et de Fougères que j'ai eu une dernière pensée pour tous ceux qui m'ont connu et qui avaient de l'affection pour moi. Tu leur diras qu'ils prennent toutes les adresses que j'ai dans mon carnet à la maison et qu'ils écrivent à ces adresses, ma mort, comment je suis mort et pourquoi je suis mort. Tu

leur diras aussi qu'ils avertissent mes vieux camarades, presque des frères : Amand Duhamel, Emile Tourneux, Eugène Bertel, Pierre Constant et aussi mon camarade de Thaon les Vosges, Marcel Charton (Cité Valentin Thaon les Vosges) et aussi le restaurant Michel à Fougères où je prenais pension et le Café des Bons Amis dans la même rue. Et maintenant j'ai fini, mais dis à tous mes vieux camarades de la prison tout ce que je ne peux pas leur dire. Fambach, Schelck, Stock, tes deux camarades de cellules, à tous les français de la prison et à tous les jeunes qui travaillent avec toi. Maintenant, cher vieux André, il ne me reste plus qu'à souhaiter que notre mort n'aura pas été inutile et que tu pourras encore vivre de beaux jours avec ta famille dans notre chère Patrie enfin libre. Mon vieux je te serre les mains bien fort et je t'embrasse en vieux copain.

R. LOIZANCE

PS : J'espère pouvoir te donner ce billet en allant à la promenade : j'ai parlé au Directeur ce matin et j'ai la permission d'aller à la promenade à la condition de ne parler à personne. Tu déchireras ce billet après en avoir fait un résumé car si on le trouvait sur toi cela pourrait t'attirer des ennuis.

VIVE LA FRANCE. VIVE LA LIBERTÉ.

L'adresse de mes parents : Francis Loizance à St-Hilaire-des-Landes (I-&-V)

Le président du tribunal m'a félicité ainsi que la famille Gallais pour la franchise et l'héroïsme (il a dit l'héroïsme) dont nous avons fait preuve dans nos déclarations.